

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Décision n° 043 du 17 juillet 2020 portant délégation de signature

NOR : INTA2020849S

Le secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),  
Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;  
Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés ;  
Vu l'arrêté portant détachement de Mme Emmanuèle GROSICKI du 12 juillet 2016  
Vu l'arrêté portant détachement de Mme Laura DESINGLY du 1<sup>er</sup> août 2019 ;  
Vu la décision du 25 février 2020 portant délégation de signature à M. Bruno JACQUET, secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;  
Vu le contrat de Mme Peggy GARY du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;  
Vu le contrat de Mme Laurence CARLE du 9 août 2018 ;  
Vu le contrat de M. Jérémie RENTEUX du 20 décembre 2018 ;  
Vu le contrat de Mme Fanny HAMON du 6 novembre 2019 ;  
Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Laurence CARLE, secrétaire général adjointe, à l'effet de :

- signer les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- valider les demandes de paiement ;
- signer les contrats de mise à disposition des intérimaires ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires.

### Article 2

Délégation est donnée à Mme Peggy GARY, responsable du service budget comptabilité et finances, ainsi qu'à Mme Laura DESINGLY, son adjointe, à l'effet de :

- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- valider les demandes de paiement ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires.

### Article 3

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle GROSICKI, responsable technique des achats, à M. Jérémie RENTEUX, acheteur procédures complexes, ainsi qu'à Mme Fanny HAMON, juriste, à l'effet de signer les actes, documents et procédures liés au code de la commande publique dans la limite du montant de 250 000 € hors taxes.

### Article 4

Délégation est également donnée à Mme Fanny HAMON aux fins de représentation de l'ANTS devant les juridictions.

Article 5

L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2018-131 du 7 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Mathieu GLATT est abrogé.

Article 6

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 7

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2020.

*Le secrétaire général*  
*de l'Agence nationale des titres sécurisés,*  
B. JACQUET